

AVISU CESEC 2022-25¹
AVIS CESEC 2022-25

Relatif au
Rilativu à u

Rapport d'activité 2021 de la Collectivité de Corse

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 15 juin 2022 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Rapport d'activité 2021 de la Collectivité de Corse ;**

Après avoir entendu, Catherine ISTRIA, Inspectrice Générale des Services ;

Sur rapport de Jean-Pierre BATTESTINI, pour la commission « Finances suivi et évaluation des politiques publiques » ;

À nant'à u raportu di Jean-Pierre BATTESTINI, per a cummissione « Cummissione finanze, seguitu è valutazione di e pulitiche publiche »

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 52

NPAV : 1 (P.SANTONI)

Pour : 51

U Cunsigliu Economicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di ghjunghju di u 2022, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

Le rapport d'activité, mis en perspective par le Compte administratif 2021, donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2021.

Il rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2021, marque donc la quatrième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

A l'évidence, 2021 est une année qui se distingue par son contexte d'ensemble.

Il est en effet difficile d'évoquer l'année 2021 sans rappeler qu'elle fut encore marquée par l'empreinte de l'épidémie du Covid.

Succédant à une année de crise sans équivalent dans l'ère contemporaine, elle est restée, certes à un degré moindre, fortement impactée par les effets et stigmates du choc sanitaire, économique et social.

De fait, l'action de la Collectivité de Corse a été en 2021 partie liée avec cette contrainte de fond :

- Sur le plan externe, avec la mise en œuvre de mesures sanitaires volontaristes, mais également à travers l'activation opérationnelle du plan Salvezza à Rilanciu, co-construit avec les acteurs du monde économique et social et voté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 novembre 2020, répondant notamment aux enjeux de soutien en faveur des entreprises et de leurs salariés.
- Sur le plan interne, avec l'adoption de mesures de protection et d'adaptation à la situation épidémique, notamment durant les épisodes de circulation du virus les plus virulents, ayant entraîné une modification significative des conditions et de l'organisation du travail des agents de la Collectivité de Corse.

Ce rapport d'activité 2021 débute par une brève présentation de l'institution territoriale (Etapas de la création, activités de l'Assemblée de Corse, de la commission permanente et des commissions, activités du Conseil exécutif, activités des organes consultatifs).

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui recouvrent sensiblement les axes des documents budgétaires, afin de pouvoir en faire une lecture croisée.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées pour poursuivre la construction d'une administration performante et innovante.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

Le CESECC tient à souligner, pour cette quatrième année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration dans un contexte de crise particulièrement difficile.

Néanmoins, **le CESECC s'inquiète** des difficultés persistantes rencontrées dans l'organisation interne des services depuis la création de la Collectivité unique.

Devant le foisonnement des actions et une sectorisation marquée des actions publiques, **le CESECC suggère** que soit dégagée, peut-être par année, une sorte de « grande cause territoriale » qui mettrait en visibilité une démarche de progrès ciblée transcendant la continuité des actions publiques et leur relatif empilement. Outre le traitement approfondi d'un problème considéré comme particulièrement pertinent, cela permettrait de rompre avec un travail « en silo » et de stimuler des transversalités pour que les services, les offices et les agences conduisent des apprentissages afin de mieux travailler ensemble.

Le CESECC prend acte du rapport d'activité 2021 de la Collectivité de Corse.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI